COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE

DE LA CONFERENCE DE PRESSE DE

Monsieur Jean REY

Président de la COMMISSION
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,

Bruxelles, le 17 décembre 1968

PP/500/68-F

Messieurs les directeurs généraux,

Mesdames,

Mesdemoiselles,

Messieurs,

Il m'a semblé qu'il serait peut-être bon qu'avant la fin de cette année, je fasse devant vous un tour d'horizon des problèmes tels que, à mes yeux et, je le crois, aux yeux de mes collègues, ils se posent actuellement. Je dois dire que j'ai l'impression de ne pas vous voir assez souvent et cela par ma faute, non par la vôtre. Monsieur Olivi ne cesse de me le dire, Monsieur Narjes ne me le dit pas, mais je crois qu'il le pense tout autant. Et dans ces conditions, je crois que je devrais faire un effort dans le courant de l'année prochaine pour vous rencontrer plus fréquemment que dans le courant de l'année 1968. D'autant plus que quand vous ne me voyez pas et que je n'ai pas l'occasion de vous dire personnellement ce que je pense de la situation, vous écrivez parfois des choses qui m'impatientent. C'est un peu ma faute, j'en conviens volontiers.

Je voudrais essayer aujourd'hui de vous décrire d'abord un état d'esprit et ensuite vous parler de quelques-uns des problèmes les plus actuels, c'est-à-dire essentiellement l'élargissement, la politique agricole commune, Euratom, et le renforcement de la Communauté.

Avant cela, je dois vous dire que j'ai été assez frappé du pessimisme qu'en général - il y a naturellement des exceptions - la presse a manifesté à l'automne. La reprise de septembre a vu, me semble-t-il, dans l'opinion, une espèce de vague de pessimisme assez profond, causée probablement par la déception du fait, qu'après les événements de juillet, on ne s'acheminait pas vers plus d'esprit de conciliation. Pour être plus précis, après que la France ait traversé sa crise de mai et de juin, après que la Communauté ait tant aidé les Français en juillet, à passer une période difficile, tout le monde s'était attendu à ce qu'à l'automne nos amis Français soient un peu

.../...

plus conciliants dans les problèmes où ils sont en discussion avec leurs cinq partenaires. Cela ne s'est pas produit et cela a constitué une déception générale, pourquoi ne pas le dire. J'imagine que cette déception a été un peu la base ou une des raisons du pessimisme assez général. Le fait que la Communauté est en crise et que cette crise n'est pas encore actuellement résolue, qu'aux mois de septembre-octobre, on se demandait si l'on était sur le chemin d'une solution n'ont sans doute pas amélioré les choses. A ce moment-là, il m'est arrivé dans l'une ou l'autre enceinte internationale d'exprimer des vues qui n'étaient pas pessimistes sur la situation. L'on m'en a parfois fait vive critique, ce qui est tout à fait légitime; l'on m'a même à l'occasion fait injure en soupçonnant mes intentions, ce qui l'est moins. Mais je puis comprendre qu'au point de vue de l'opinion, le fait que le président Rey ne partageait pas le pessimisme général pouvait éventuellement étonner et peut-être faire croire qu'il vit dans les nuages, et ne se rend pas compte exactement de la façon dont les choses se produisent et se passent.

Aussi, je voudrais vous expliquer mon optimisme et vous entretenir par la même occasion de quelques événements tout récents.

Je crois que mon optimisme, bon ou mauvais, raisonnable ou excessif, provient de deux choses : d'abord un élément qui, chez moi, est personnel, j'en conviens tout de suite. Cet élément personnel provient de ce que j'ai toujours appartenu, dans mon pays, à des mouvements minoritaires, et qu'en conséquence, ma morale personnelle de l'action politique n'a jamais été celle du succès. Je suis entré en 1920, c'est un peu ancien, à l'Université de Liège; en 1921, cela date donc d'il y a 47 ans, je me suis affilié à un parti politique belge dont mes amis de l'époque, ou certains, me disaient que c'était un parti mort. Je n'entrais donc pas dans une grande organisation, dont le succès fût assuré. D'autre part, au point de vue religieux, tout le monde sait que je suis protestant, tout le monde sait que le protestantisme est une religion dont le nombre d'adeptes en Belgique est extrêmement minoritaire, pas plus de 2 % de la population je pense. Comme ma conviction

datait d'avant le Concile, d'avant l'oecuménisme, d'avant toutes les grandes réconciliations que nous avons vécues depuis lors, il est évident que quelqu'un de ma formation religieuse se sentait membre d'une minorité. Cette habitude de la minorité fait que je vis dans un climat qui ne me dépayse pas lorsque les choses ne vont pas bien; je ne suis pas habitué à vivre dans un climat où elles vont toutes seules. Voilà pour l'élément personnel.

Mais alors voyons ce qui vous intéresse davantage, qui n'a pas un caractère personnel : ma conviction profonde que la Communauté a vécu, vit et vivra des crises successives, comme chacun de nos pays, et qu'il n'y a aucune raison de penser que la Communauté européenne puisse échapper, grand corps vivant, aux règles qui commandent tous les organismes vivants et notamment les organismes politiques. Nos pays connaissent des périodes calmes, des périodes de crise, des périodes de tragédie; la Communauté aussi, c'est tout naturel.

Et la crise dans laquelle nous sommes, est la quatrième. Nous en avons connu une en 1954, une deuxième en 1963, une troisième en 1965, la quatrième maintenant, en 1968. Je ne vois aucune raison de penser qu'on sortirait plus difficilement de la quatrième crise qu'on n'est sorti des trois autres. En tout cas, mon opinion était - et j'ai l'impression que les événements m'ont au moins partiellement donné raison - qu'il n'était pas fondé de craindre la paralysie complète de la Communauté et sa réduction à une simple union douanière, parachevée le 1er juillet. J'ai lu cela sous forme d'inquiétude, de crainte, sous beaucoup de plumes que je considère avec intérêt et avec respect, car je lis beaucoup de ce que vous imprimez, et si parfois elles m'impatientent, pour la plupart, elles m'apprennent beaucoup de choses et sont pour moi pleines d'intérêt. Mon sentiment était qu'il n'y avait pas à craindre vraiment, comme certains d'entre vous paraissaient le croire, que la Communauté voit bloquer son développement intérieur et extérieur et se voit réduite à une simple zone de libre-échange ou une simple union douanière.

.../...

Mesdames, Messieurs, j'ai l'impression que - sous réserve de ce qui peut encore nous attendre jusqu'à la fin de l'année 1968 - les événements ne m'ont pas donné tout à fait tort. Si je regarde à l'intérieur, je vois que les dernières décisions du Conseil, qui ne sont jamais, naturellement, que le laborieux accouchement de toute une longue discussion et préparation, ces dernières décisions m'ont paru vraiment, dans l'ensemble, plus satisfaisantes que ce n'était le cas depuis longtemps. On a adopté, en principe, les règlements douaniers; ils sont encore, d'une façon que j'ai déplorée du reste, légèrement accrochés à un autre problème en cours de négociation, mais il est possible qu'ils soient approuvés formellement avant la fin de l'année. Le Conseil a approuvé également nos règlements de politique commerciale qui avaient été, vous le savez, fort litigieux entre nos Etats membres; on s'est mis en outre d'accord sur l'aide alimentaire. On a encore débloqué la technologie; vous aviez tous suffisamment écrit sur l'importance de ce blocage, son caractère très préoccupant pour la Communauté incapable d'exécuter la décision des ministres du mois d'octobre 1967; vous avez tous déploré la paralysie du groupe Maréchal pour ne pas mesurer pleinement, comme nous-mêmes, l'importance de la reprise de ses travaux. C'est une occasion pour moi, cela vous étonnera peut-être un peu, de rendre hommage, au passage, au travail que font les représentants permanents. Il nous arrive d'être naturellement en difficulté avec eux, puisqu'ils représentent le Conseil. Nous sommes la Commission; je n'ai pas besoin de vous décrire ce que nos relations ont à la fois d'amical, de confiant et de parfois difficile. Je crois qu'il faut rendre cette justice aux représentants permanents : je crois que ce sont eux qui ont construit le compromis sur lequel on a fini par se mettre d'accord dans ce domaine. Moi je leur en suis reconnaissant, de même, pourquoi ne pas le dire, qu'au gouvernement néerlandais. Je m'étais personnellement un peu querellé avec lui, et on me l'avait reproché à La Haye, en raison de ce blocage que je n'estimais pas heureux. Raison de plus pour remercier le gouvernement néerlandais d'avoir accepté le compromis construit et qui me paraît raisonnable pour tous.

.../...

Enfin, toujours à l'intérieur de la Communauté, nous avons connu une très bonne délibération du Conseil sur les problèmes monétaires la semaine passée, jeudi dernier. Nous sommes entrés là, me semble-t-il, dans le commencement d'une nouvelle étape. Une première étape s'est terminée en 1964, vous vous en souvenez, avec la construction de nos règlements de consultation monétaire. Nous sommes entrés maintenant dans la construction de mécanismes plus précis, ce sont les termes employés par notre Commission, et je suis très heureux du premier accueil de principe favorable que nos idées ont rencontré. Naturellement, ce tableau est très incomplet, il faudrait parler des choses qu'on ne voit pas, mais qui avancent, comme par exemple l'harmonisation des impôts indirects, qui est une des choses les plus importantes que nous ayons à faire à l'intérieur de la Communauté, en ce moment, et qui continue à progresser dans nos Etats membres conformément au calendrier établi, il faudrait parler des entraves techniques aux échanges, de beaucoup d'autres choses encore, mais je ne veux pas entrer dans trop de détails.

A l'extérieur aussi, il me semble que nous n'avons pas de raisons - je parlerai de la Grande-Bretagne tout à l'heure bien sûr - d'être mécontents de notre automne, où l'on a repris les négociations avec le Maroc et la Tunisie, où nous avons commencé nos négociations avec la Yougoslavie. Ce dernier fait constitue un événement que je mesure d'autant plus que je m'en étais longuement occupé avant mon ami Deniau, quand j'étais commissaire responsable de ce problème. Je suis reconnaissant à mon collègue d'avoir mené ceci jusqu'au début et l'ouverture de nos négociations. Et enfin, et c'est vraiment une chose si frappante, parmi les paradoxes de notre paradoxale Communauté, tandis que nos gouvernements sont encore en si amples discussions entre eux à Bruxelles, au sujet de l'élargissement de la Communauté, ils sont d'accord au contraire, à l'extérieur, pour renouveler la convention de Yaoundé. Ils se sont mis d'accord sur le contenu au départ de cette négociation, que l'on recommence en conséquence. Je dois dire, pour moi qui reviens, vous le savez, d'un voyage en Afrique, combien j'ai été impressionné de la façon dont les Etats africains que

j'ai visités - j'en ai visité trois - parlent de la Communauté et de ceux qui ont la charge de faire fonctionner l'accord d'association, de notre Fonds européen de développement, de nos fonctionnaires qui sont sur place en permanence et que j'ai vus à Dakar, à Bamako et à Abidjan. Vraiment s'il y a une politique de la Communauté qui, jusqu'à présent, est une nécessité à l'extérieur, sans parler de celles qui fonctionnent à l'intérieur, c'est vraiment notre politique d'association avec l'Afrique.

Voilà pourquoi il me semble qu'en cette fin d'année, et je le répète, sous réserve des surprises agréables ou désagréables que les deux dernières semaines peuvent encore nous réserver, il me semble que je n'avais pas tout à fait tort aux mois de septembre ou d'octobre de ne pas lever les bras au ciel et de ne pas penser que la Communauté était dans un état voisin de la paralysie générale.

Maintenant, voyons les quatre problèmes dont je vous ai dit que j'allais vous entretenir.

Elargissement de la Communauté.

Je ne rappelle pas les rétroactes. Notre Commission persiste à regretter qu'on n'ait pas suivi l'avis qu'elle a donné au mois de septembre 1967 et continue à croire que la meilleure solution serait de commencer des négociations. En attendant, notre Commission s'étonne un peu et s'impatiente de voir qu'il est tellement difficile de mettre sur pied, à défaut d'une solution d'ensemble, au moins un compromis sur lequel on puisse vivre pendant quelque temps. Vous savez qu'il y a eu beaucoup de propositions. Avec un manque parfait de modestie, je vous dirai que, à mon avis, la meilleure proposition est celle que nous avons déposée sur la table aux mois d'avril et de mai de cette année et qui a, du reste, disons-le tout de suite, une très grande parenté spirituelle avec la dernière proposition d'ensemble mise sur la table par Monsieur Willy Brand, le 27 septembre dernier.

Vous savez qu'il y a dans cette proposition trois choses; il y a un secteur technologique, et celui-là va probablement se débloquer avec la reprise des travaux du groupe Maréchal. Il y a un chapitre "contacts avec la Grande-Bretagne" et mes collègues et moi nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi il y a tant de difficultés à admettre que ces contacts pourraient être construits au sein de la Communauté économique européenne de la même manière qu'ils fonctionnent sans difficulté et très bien, depuis de nombreuses années, au sein de la CECA et au sein de l'Euratom; ces procédures n'ont pas empêché du tout la CECA de travailler, n'ont pas empêché du tout, au contraire, Euratom de travailler; je ne parviens pas à me convaincre qu'un mécanisme convenable de consultations entre la Grande-Bretagne et nous au sein de la CEE serait plus mauvais et plus dangereux que ce que nous avons réalisé depuis bien des années dans les deux autres Communautés.

Enfin, les arrangements commerciaux. Là je devrais peut-être être un peu plus précis. Je n'entre pas dans les détails. Je suis naturellement à votre disposition pour répondre aux questions que vous souhaiteriez me poser. Au dernier Conseil, la Commission a essayé de préciser la base de ces arrangements commerciaux, car il nous semble faute de clarté qu'on ne sait pas exactement de quoi on parle ni où on veut aller.

J'ai posé au Conseil la question de savoir s'il était en train de changer d'avis, alors que depuis 10 ans nous nous sommes mis d'accord entre Commission, Parlement et Etats membres - sans doute avec quelques nuances au début, mais enfin fermement d'accord - sur l'idée qu'il n'est pas bon de constituer une zone de libre-échange dans l'Occident de l'Europe et que la zone de libre-échange n'est pas la meilleure forme de coopération qu'on puisse organiser entre des Etats hautement industrialisés. Vous savez que cette thèse est admise à ce point par la Communauté, que nos voisins ont fini par l'accepter et que, renonçant à créer une vaste zone de libre-échange, ou renonçant à créer un pont entre leur zone de libre-échange et notre Communauté, ils se sont résolus à accepter la voie qui consiste à entrer dans notre maison, telle qu'elle est construite. C'est un paradoxe

.../...

.../...

désolant, je l'ai redit au Conseil, je le redis publiquement ici, c'est un paradoxe désolant de penser qu'au moment où nous avons réussi à convaincre nos voisins d'abandonner l'idée qu'il faille faire une vaste zone de libre-échange pour accepter au contraire des disciplines communes au sein d'un organisme fortement structuré, qu'à ce moment-là c'est nous qui n'ouvrions pas notre porte ! Mais enfin le fait est là. En tout cas, en ce qui concerne une zone de libre-échange, le Conseil m'a répondu que, certainement, il n'y avait aucun changement. Je ne dis pas que c'est une délibération du Conseil, mais les échanges de vues au sein du Conseil m'ont fait clairement comprendre qu'il n'y a pas tendance à relancer les efforts de création d'une zone de libre-échange, projet abandonné depuis longtemps. Alors, si c'est le cas, envisage-t-on une zone préférentielle ? Sur ce point, j'ai dit et je persiste à le penser, qu'une zone préférentielle entre nos Etats occidentaux, sans aucun lien avec l'adhésion à la Communauté, serait très difficilement acceptable par les autorités du GATT de Genève, que je connais bien, et très difficilement acceptable par nos partenaires commerciaux, grands et petits, dans le monde. Je ne crois pas que les Etats qui nous entourent trouveraient raisonnable que nous construisions une zone préférentielle entre Etats riches - car c'est bien comme cela qu'il faut nous exprimer par rapport à d'autres. Autant, à Genève, on a montré de la compréhension pour certaines formules, quand elles intéressent des Etats en voie de développement pour lesquels très normalement on cherche des solutions acceptables, même si elles ne sont pas tout à fait orthodoxes, autant nous aurions de la peine à faire passer une solution de ce genre par les instances internationales pour des pays hautement industrialisés.

C'est pourquoi j'ai dit, et je persiste à le penser, que la solution la meilleure est celle que nous avions proposée au mois d'avril, c'est-à-dire des arrangements commerciaux conçus comme une première étape sur la voie d'une adhésion ultérieure, ce qui paraît conforme à l'article XXIV de l'accord général sur le tarif et le commerce; ceci pouvant être fait dans une première étape, sans engagement formel de passer à la seconde, vu la nécessité de ne pas engager nos Etats membres au-delà de ce qu'ils sont en

.../...

ce moment unanimement d'accord pour faire. D'autre part, on pourrait étendre, si c'est nécessaire, ce genre d'arrangement, non seulement aux Etats qui veulent adhérer à notre Communauté, mais éventuellement à ceux qui veulent s'associer avec elle; vous vous souvenez qui ils étaient en 1962 et vous savez lesquels sont en cause en ce moment, en 1968. C'est du reste la base qui a été prise par le gouvernement de la République fédérale, dans son mémorandum du 27 septembre. Je crois que c'est une bonne base et je crois qu'il serait raisonnable qu'on s'efforce de se mettre d'accord là-dessus. Mais ce n'est pas encore fait, et c'est je pense au printemps de l'année 1969, qu'on nous dira s'il y a moyen dans les prochains mois de construire des arrangements commerciaux sur ces fondements. Dans ce cas, il me semble qu'on aurait des chances d'aboutir d'ici à Pâques, c'est un délai raisonnable, à un règlement provisoire de ce grand problème de l'élargissement de la Communauté, règlement provisoire ressemblant, par certains côtés, à celui que nous avons construit en 1963, où il nous a également fallu, vous vous en souvenez tous, une année entière entre le mois de janvier, époque où les négociations ont été interrompues, et le mois de décembre, époque où le Conseil se mit d'accord sur les arrangements parallèles en ce qui concerne les différentes procédures internes et externes de la Communauté. Vous me direz que je suis optimiste; je suis en effet modérément optimiste dans ce domaine. Mais il me semble qu'il y a des chances que nous parvenions d'ici à Pâques à une solution de ce genre.

Messieurs, je serai beaucoup plus court en ce qui concerne la politique agricole commune. C'est sans aucun étonnement que j'assiste au fracas que fait dans l'opinion, un peu partout, le plan que nous avons accepté en principe, dont les derniers textes doivent être adoptés cette semaine. Sur les problèmes de fond, notre Commission est d'accord, et c'est parce qu'elle est d'accord que nous avons trouvé bon que notre collègue, mon ami Mansholt, fasse au dernier Conseil, mardi dernier, l'exposé que vous connaissez.

J'attire votre attention, je crois que cela a déjà été fait, mais c'est peut-être utile de le répéter au moment où les documents vont vous

.../...

.../...

parvenir, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a deux espèces de documents dans l'ensemble que nous proposons au Conseil.

Il y a des propositions fermes, au sens du Traité, et d'autres considérations qui sont contenues dans ce que nous avons appelé un mémorandum. Les premières sont relatives, d'une part, aux prix agricoles, et d'autre part, aux mesures à prendre pour assurer l'équilibre des marchés. Ce sont des mesures urgentes; elles doivent être prises vite, et, en conséquence, nous les avons structurées et précisées selon les règles du Traité. Au contraire, les problèmes de structure sont des problèmes plus vastes, qui vont, s'ils sont adoptés, s'échelonner sur une dizaine d'années, qui apporteront des changements profonds dans la structure de l'agriculture européenne. En conséquence, en parfait accord, du reste, avec mon collègue Mansholt, nous avons convenu de leur donner la forme d'un mémorandum sur lequel nous souhaitons recueillir l'opinion du Conseil, bien entendu, mais aussi du Parlement, du Comité économique et social, des grandes organisations agricoles. Ce n'est qu'au terme de ce grand tumulte, je ne dirai pas de cette contestation, mais de cette concertation, pour employer les termes à la mode, c'est au terme de cette concertation que notre Commission élaborera sa position définitive sous forme de propositions au Conseil. Cela étant, comme ces problèmes sont vastes, comme ils sont difficiles, comme leur solution engage des dépenses considérables et qu'elle touche à la structure des entreprises agricoles, je ne m'étonne absolument pas de l'ampleur des remous suscités. Je ne sais pas si c'est le sentiment de mes collègues, mais c'est en tout cas le mien : je ne suis pas du tout mécontent que ceci prenne un tel départ. Vous connaissez le tempérament jeune et le style un peu percutant de mon collègue Sicco Mansholt. J'ai l'impression que si l'on veut vraiment frapper l'opinion, si l'on veut que ces problèmes soient discutés à fond par les intéressés, il vaut mieux qu'ils soient présentés sous cette forme que sous celle d'un document sage et pâlot qu'on rangerait dans les tiroirs sans le prendre au sérieux. Aussi je me réjouis de tout le bruit produit et je vous donne rendez-vous à une date que je ne connais pas et qui est celle où au contraire nous reprendrons alors après toutes ces réactions le débat au fond. Je suis

.../...

reconnaissent à Mansholt d'avoir posé les problèmes, car ils existent. On peut contester les solutions; elles sont naturellement livrées à la critique, mais personne ne peut contester que les problèmes existent. Et que les problèmes tels que Mansholt les pose existent dans notre Communauté, et qu'en conséquence le moment est venu de s'y attaquer.

Messieurs, mon troisième chapitre, et je m'achemine vers ma conclusion, c'est Euratom.

Vous savez que nous avons eu un Conseil de ministres difficile le 28 novembre et que nous en avons un le 20 décembre qui va reprendre le débat. Dans l'intervalle, des hauts fonctionnaires ont discuté, je ne dis pas élaboré un programme, ce serait, je pense, un mot trop ambitieux, mais au moins disons confronté leurs vues et abouti à certaines conclusions.

La position de notre Commission est la suivante. Pour préparer le débat mon collègue M. Hellwig a vu à peu près tous les ministres intéressés - je l'ai accompagné hier à Paris pour discuter sérieusement de ces problèmes avec le gouvernement français. Mais nous n'avons pas fait de marché, quel qu'il soit, avec un gouvernement quel qu'il soit; nous avons échangé des vues, puisque c'est naturellement au Conseil, à Bruxelles, et avec tous les Six, que des décisions doivent être prises.

Notre attitude tient, je dirais, en trois points : le premier, c'est que, quelles que soient les discussions que nous avons eues sur ce que Euratom a fait dans ces 10 années, il constitue un acquis considérable, qu'on ne peut laisser péricliter; le second c'est que ce serait un insoutenable paradoxe de laisser péricliter le centre commun, le premier grand centre commun de recherches créé par la Communauté en vertu des traités, au moment où tout le monde vient de s'accorder sur l'idée qu'il faut maintenant ouvrir une nouvelle page dans la vie communautaire dans le domaine de la technologie ! Qu'en partie, au moins, personne ne le conteste, on puisse discuter le montant des

.../...

.../...

dépenses, qu'en partie au moins, ce qui a été fait dans nos centres de recherches pourrait servir à d'autres tâches que les tâches nucléaires, cela est évident et cela renforce même le paradoxe, je le répète, insoutenable, que constituerait le fait de laisser péricliter nos centres de recherches au moment où, en partie, ils pourraient servir à d'autres activités.

Enfin, en troisième lieu, les problèmes humains sont au centre de nos préoccupations, parce que nous sommes l'employeur, que nous avons dans nos centres de recherche non moins de 2.700 personnes qui ont fait confiance aux organisations européennes, ont quitté leurs universités ou leur industrie, ou leur administration, pour s'engager dans la voie de la coopération européenne sous la forme communautaire Euratom. L'on ne peut pas ne pas être vivement préoccupé du sort de ce personnel ni le considérer avec légèreté. Je ne m'étonne pas de leur émotion. Je ne critique pas les formes qu'elle a prises; ils tiennent, je pense, une grande assemblée à Bruxelles cet après-midi; je ne puis pas m'en étonner, et il me semble que l'émotion, je le répète, de notre personnel est, au moins dans son principe, tout à fait justifiée.

Quant à savoir sur quelle base on se mettra d'accord vendredi, et samedi si on se met d'accord, là, vraiment, je n'ai pas l'impression qu'il soit possible, dès à présent, de le préciser d'une façon publique. Je crois qu'il faut attendre d'abord les discussions entre les ministres pour voir où l'on en est. Il y a, en tout cas, une chose que nous dirons : à un moment quelconque, que ce soit déjà vendredi ou que ce soit au contraire dans une ou plusieurs séances ultérieures, il faudra que l'on discute à fond le "livre blanc" que nous avons déposé, que vous connaissez et qui met en lumière non seulement les problèmes d'Euratom, mais, d'une façon claire, le fait que c'est l'activité de recherches nucléaires dans chacun de nos six pays qui est en crise et pas seulement la nôtre. Les événements qui se passent et que nous regardons et que vous commentez indiquent de la façon la plus claire que nous devrions nous mettre tous ensemble autour d'une table en confrontant les programmes d'activité nucléaire tel que du reste

.../...

l'article 5 du traité Euratom le prescrit. C'est en réalisant cette confrontation entre les Etats membres et avec notre centre de recherches et notre Commission, que l'on pourrait vraisemblablement le mieux aboutir à une construction raisonnable, ce qui est et reste notre espoir.

Messieurs, mon dernier chapitre, c'est le renforcement de la Communauté.

Vous savez que nous avons sous les yeux deux plans, l'un du 27 septembre de M. Brand, l'autre, développé au Conseil le 5 novembre par M. Debré.

Messieurs, je crois que ce n'est pas la peine d'analyser ces deux plans qui sont bons l'un et l'autre. La Commission s'est réjouie du premier, elle s'est réjouie du second. Elle a fait remarquer que ce n'est peut-être pas très exactement, au moins dans le second, un plan de renforcement, mais que c'est plutôt la continuation des activités qui doivent être accomplies dans les prochains temps par la Communauté et qui, du reste, sont à base de propositions de notre Commission. J'ai pu dire à M. Debré qu'il se présentait au Conseil avec nos enfants sur ses bras et que dans ces conditions, il ne devait pas s'attendre à ce que nous lui fassions mauvais accueil. Mais, et c'est sur ceci que je voulais insister en terminant, il y a quelque chose qui me préoccupe et qui nous préoccupe, ce sont les aspects institutionnels.

En effet, je m'étonne, je ne voudrais pas dire plus que cela, mais enfin, il paraît que c'est un privilège des gens qui sont au sommet de pouvoir s'étonner - on dit généralement qu'il n'y a que les généraux qui peuvent s'étonner - je m'étonne de ce qu'on remette en cause dans certains pays ou dans certains parlements les principes mêmes sur lesquels vit notre Communauté et appelons-le par son nom, puisqu'il a été cité plusieurs fois dans les débats parlementaires, le principe de la supranationalité. Je ne crois pas que nous puissions laisser ce genre de propos sans réponse en les considérant avec indifférence. Comme ils émanent de personnalités ayant le rang ministériel, il est normal que nous nous en préoccupions.

.../...

Messieurs, je vous l'ai dit très franchement, je n'ai jamais aimé le mot supranationalité, parce qu'il est équivoque. Et je crois qu'il faut distinguer entre le mot et la chose. Le mot "supranationalité" est une notion juridique que je crois correcte, mais j'ai l'impression qu'on imagine que ce terme implique une notion de supériorité. Je crois qu'il n'y a aucune notion de supériorité. Je ne crois pas qu'un Européen soit supérieur à un Français ou à un Allemand, Je ne crois pas qu'un Français soit supérieur à un Breton ou à un Provençal, et je crois par conséquent que le mot n'exprime aucunement une idée de supériorité qui est loin de l'esprit de tout le monde et en tout cas loin du mien; je ne me sens supérieur à personne.

Cela étant, la chose qu'on veut définir par là, c'est l'existence d'un certain nombre de pouvoirs qui sont donnés aux institutions communautaires et ceci est absolument indispensable. Et c'est quelque chose à quoi il n'y a pas possibilité de renoncer sans atteindre la substance même de la Communauté. Ceci, je crois que cela doit être tout à fait clair.

Il suffit de comparer - je l'ai déjà fait une fois à la tribune de l'UEO à Paris - dans un discours qu'on avait trouvé bon, le dernier on l'a parfois trouvé mauvais - les différentes organisations européennes; j'avais dit : la seule où on a pu constituer des politiques communes, c'est la Communauté, ce sont les traités communautaires. Toutes les autres organisations, et qui ont joué un grand rôle, je n'en critique aucune, que ce soit l'OECE, que ce soit l'OCDE qui lui a succédé, que ce soit le Conseil de l'Europe, que ce soit l'UEO, que ce soit Benelux, et je les ai toutes connues personnellement soit en en ayant fait partie, soit en y ayant représenté combien de fois la Commission Hallstein, aucune de ces organisations n'a pu créer, ni construire, une politique commune. Les seules qui ont pu construire des politiques communes sont les institutions communautaires, et ceci pour des raisons purement institutionnelles. J'ai notamment fait cette comparaison avec Benelux et j'ai dit, avec l'accord de Mansholt, que Mansholt, pendant 12 ans ministre de l'agriculture, n'avait jamais réussi à créer une politique agricole

.../...

commune dans le cadre de Benelux, parce que les institutions ne le permettaient pas. Et c'est le même Mansholt, placé au sein de la Commission de la Communauté économique européenne, disposant des instruments et des moyens de créer une politique commune qui l'a fait approuver par le Conseil, politique qui a pris l'immense développement que vous connaissez. Cet exemple me paraît tout à fait clair. J'ai siégé pendant quatre ans au Conseil des ministres de Benelux, de 1954 à 1958. Il se réunissait en ce temps-là tous les mois; maintenant c'est un peu plus espacé; mais, en ce temps-là, le traité CEE n'existant pas encore, les Néerlandais, les Luxembourgeois et les Belges se réunissaient tous les mois à Bruxelles. Pendant ces quatre années, les mêmes hommes, c'était Spaak, c'était Luns, c'était Bech, c'était Mansholt, c'était mon ami René Levèbvre et d'autres, moi-même et Zijlstra et bien d'autres, nous n'avons jamais réussi à créer des politiques communes dans le cadre de Benelux. Les mêmes hommes, je le répète, dans un autre cadre, ont réussi à le faire. C'est une question d'institutions, c'est une question d'instruments. Je l'ai déjà dit précédemment, je le répètre : on ne pourrait pas faire fonctionner une commune, si dans cette commune il n'y avait que des conseillers communaux ou municipaux et pas de maire ou de bourgmestre, d'adjoints ou d'échevins. On ne pourrait pas faire fonctionner une société anonyme s'il n'y avait que des actionnaires et s'il n'y avait pas d'administrateurs. Au sein de notre Communauté, s'il n'y a plus un pouvoir communautaire, réparti comme vous le savez par les traités, entre le Conseil, la Commission et le Parlement - je les cite dans l'ordre du dernier traité - s'il n'y avait pas de pouvoirs communautaires, il n'y aurait pas moyen de faire fonctionner les Communautés. Sur ce point, l'expérience aussi nous donne raison. Je crois que, je viens de vous le dire pour la politique agricole, je peux vous dire qu'au Kennedy round il n'y aurait pas eu de Kennedy round, nous n'aurions pas mené ces négociations jusqu'au bout, s'il n'y avait pas eu une Commission parlant au nom des gouvernements. Sans nos institutions nous n'aurions pas pu aboutir au mois de juillet dernier aux décisions que nous avons prises pour aider la France à traverser ses difficultés; jamais le Conseil de ministres n'aurait pu, en raison des divergences d'intérêt en cause, se mettre unanimement d'accord sur les mesures à prendre, et

.../...

que notre Commission a pris, en vertu des pouvoirs qui sont les siens, la responsabilité d'autoriser. Et par conséquent, Mesdames, Messieurs, il n'est pas question pour nous d'accepter qu'on remette en cause les pouvoirs institutionnels de la Communauté.

Nous avons même, vous le savez, exprimé l'opinion, le 1er juillet, qu'il fallait les renforcer. Mais cela c'est l'avenir. Cela, c'est la fusion des traités, c'est l'évolution politique ultérieure de la Communauté, sur laquelle je ne me prononce pas maintenant. Pour le présent, nous vivons sur la base des traités, des traités que nous avons les uns et les autres la charge d'appliquer, et la Commission que je préside ne se prêtera en aucun cas à l'affaiblissement de ces pouvoirs et de ces responsabilités institutionnelles. Si jamais cela devait se produire, ce serait sans sa résignation et sans sa complicité et elle utiliserait, je l'ai dit au dernier Conseil, tous les moyens que le Traité lui donne pour faire respecter les responsabilités qui sont les siennes.

o

o o

M. HEISELBERG (Berlingske Tidende)

Mr. President,

I would like to open this debate with a few words to thank you very firmly, first of all for the parking facilities we have got today. We hope that we will get the same parking facilities in the next year at the same time as we will get more frequent occasions to see you and to listen to you. I think a more frequent contact between the President and the press will help to avoid some of the misunderstandings which you have been complaining a bit about.

M. REY

Thank you very much, Mr. President.

.../...

.../...

M. HIMPELE (Die Welt)

Monsieur le président,

Dans votre discours, vous n'avez, semble-t-il, rien dit sur les conséquences que pourrait tirer la Commission sur le fait que nous nous trouvons l'année prochaine, à la fin de la période transitoire. Pourriez-vous nous dire quelque chose là-dessus, Monsieur le président ?

M. REY

Je puis vous dire ceci : c'est que nous sommes en train de faire le relevé, et il est assez long et compliqué, des actions qui devraient être accomplies par la Communauté avant la fin de la période transitoire donc dans le courant de l'année 1969. Je crois que ce document sera soumis à la première ou la seconde séance de janvier de la Commission et que nous le transmettrons immédiatement au Conseil, avec lequel j'espère nous pourrons déjà nous en entretenir lors de sa prochaine session, fixée, comme vous le savez, provisoirement au 27 janvier prochain.

M. GAZZO (Agence Europe)

Monsieur le président,

Permettez-moi de vous poser deux questions : vous avez parlé d'une analogie entre les possibilités d'arrangement commercial et la situation de 1963. Les arrangements parallèles qui avaient été mis en place et qui ont pris un an pour être conclus. Or, vous avez manifesté un optimisme modéré. Je voudrais vous demander si vous n'estimez pas que les arrangements de 1963 se sont révélés extrêmement décevants, c'est-à-dire qu'ils n'ont mené à rien. Pas plus tard que samedi, le président Hallstein a parlé de cet épisode comme d'une des expériences les plus stériles de sa vie politique. Maintenant ma question est la suivante : nous acheminons-nous vers une expérience analogue, ce qui serait assez décevant ?

Ma deuxième question est au sujet de l'Euratom. Vous avez dit qu'il y a là une situation paradoxale de laisser péricliter un centre commun, un acquis précieux au moment même où la Communauté se met d'accord pour commencer une coopération technologique. Je vous demande si la raison de ce paradoxe est si nous ne verrons pas ce paradoxe se présenter à nouveau, dès que les programmes technologiques devront passer au plan de la réalisation et si les mêmes difficultés que nous rencontrons et qui ont mis en danger la vie d'Euratom ne se présenteront pas dans le domaine de la coopération technologique et si la raison n'en est pas, comme vous l'avez dit d'ailleurs très bien, dans une absence de degré suffisant de coopération politique que la Commission naturellement préconise. Mais qui, hélas, est loin d'être réalisé. Donc, je crains que la coopération technologique ne subira le même sort que l'Euratom.

.../...

M. REY

M. Gazzo, je vais essayer de répondre à vos deux questions. Vous vous souvenez de ce que contenaient les arrangements qu'on a faits en 1963. Après plusieurs mois de violentes discussions dans la Communauté, et jusqu'au sein du Conseil, en raison de l'interruption des négociations en janvier, on a cherché sur quelle base on pouvait construire une vie commune provisoire. Et on s'est mis d'accord sur trois idées : la première, c'est qu'on allait continuer la construction de la politique agricole à l'intérieur, la seconde, c'est qu'on allait, dans le même temps, négocier le Kennedy round à l'extérieur, le Kennedy round apparaissant comme quelque chose qui, de toute manière était de nature à rapprocher quelque peu les économies et les courants commerciaux de nos voisins par rapport à ceux de la Communauté et en troisième lieu, on organiserait avec les Anglais, car ils étaient les seuls visés par ce mécanisme, un mécanisme régulier de consultations au sein de l'UEO. Si on veut faire le bilan de ces trois choses, on constate que la première a fonctionné, on a construit la politique agricole commune, la seconde a fonctionné, on a mené jusqu'au bout le Kennedy round, avec l'accord de tous les gouvernements, je dois le dire, et si comme négociateur j'eus beaucoup de difficultés avec les uns ou avec les autres, je parle des Etats membres, je dois cependant leur rendre justice qu'aucun d'eux à aucun moment, n'a mis en cause l'idée que nous avions mené le Kennedy round jusqu'aux résultats, et nous y sommes arrivés. La troisième chose qui n'a pas bien fonctionné du tout, cela a été les contacts. Car les réunions auxquelles j'ai assisté chacue fois personnellement, sans en excepter une seule, depuis 1964, jusqu'en juillet 1967, ont été stériles. On a échangé des propos qui étaient aimables, qui n'étaient pas engageant de la part de la Communauté et je crois vraiment que tout le monde a considéré que ce mécanisme-là de consultation avait largement fait son temps. Voilà me semble-t-il le bilan partiel de ce que l'on peut faire. Alors ce qui sera dans les temps à venir, il faut bien convenir de quelque chose, et c'est peut-être cela qu'il n^{o} faut jamais perdre de vue : c'est que en même temps que nous devons appliquer les traités, en même temps que nous

.../...

devons construire des politiques, nous devons vivre ensemble et que la vie commune suppose des concessions à condition naturellement qu'elles ne soient pas unilatérales. La vie commune suppose des concessions et jusqu'à présent je n'ai lu nulle part, je n'ai pas tout lu, mais je n'ai lu nulle part des propositions tendant à une politique de remplacement par rapport à celle que les ministres et nous discutons ensemble quant à la possibilité de construire un compromis provisoire. Je n'ai lu nulle part qu'on nous propose une autre solution, et qu'on ait construit devant nos yeux une autre politique et qu'on ait défendu cette politique comme étant meilleure. Alors, peut-être que vous pourriez contribuer à mon information, mais en tout bas, moi qui lis beaucoup de papier blanc et tous les jours des papiers bleus, je ne peux pas dire que j'ai trouvé, à part les critiques que je comprends, l'énoncé d'une politique autre que celle qui est actuellement poursuivie par nos six gouvernements au sein du Conseil et par la Commission, et par le Parlement, c'est-à-dire d'essayer, en attendant qu'il y ait moyen d'entreprendre les négociations sur une large base, au moins de construire quelque chose d'intermédiaire pour autant que ce soit acceptable. Voilà ma réponse à votre première question.

Quant à la seconde, je crois que la seule chose que je puis vous répondre, parce que l'avenir ne nous est pas connu, et je comprends vos inquiétudes, je suis même disposé, au moins en partie, à craindre que vous n'ayez raison, ce serait au moins de dire ceci : c'est qu'il faut à la crise d'Euratom, une solution pluriannuelle et non pas simplement une solution annuelle. La mécanique qui consiste simplement à se mettre d'accord sur la manière dont on vivra l'année prochaine est une mécanique vraiment trop imparfaite, il faut absolument qu'on aboutisse à un programme pluriannuel et mon sentiment est que quand on sera engagé dans le domaine de la recherche non nucléaire, ce sera la même chose. Il appartiendra à nos gouvernements, et sur la base des propositions que la Commission leur fera, de s'engager dans des actions pluriannuelles, par conséquent il faut une certaine projection en avant et non pas simplement des mécanismes transitoires durant 6 ou 12 mois. Je crois que j'ai beaucoup de peine à vous répondre plus que cela, et si je suis encore dans une fonction européenne active, dans quelques années, nous verrons bien où nous en sommes.

.../...

M. LEMAITRE (Le Monde)

Monsieur le président,

Vous avez commencé par défendre votre appréciation optimiste du début de l'automne puis vous avez terminé en insistant sur votre préoccupation devant le harcèlement continuel que subissent les institutions communautaires devant le Conseil. Est-ce que, pour échapper à ce harcèlement, la Commission a l'intention d'apporter une contribution positive et en d'autres termes, a-t-elle l'intention de soumettre des propositions sur la fusion des traités dont il était tant question il y a quelques mois ?

M. REY

Je ne pourrais pas vous le dire avec certitude, parce que cela dépend tout de même de mes collègues et pas de moi seul, mais je crois que notre document, notre premier document sur la fusion, sera terminé pour fin janvier. Il a été un peu retardé par les énormes débats agricoles que nous menons depuis deux mois, car ces débats ont demandé, vous vous en rendez compte, un énorme travail interne, et aussi un peu, et je crois que ce stade est dépassé, par le fait qu'on se posait la question de savoir si, à un moment où il y a déjà tant de désaccords entre nos Etats membres, il était sage de mettre sur la table un projet sur lequel inévitablement à un certain stade ils se querelleront de nouveau. Mais je crois que la tendance qui est la mienne, et j'espère que je la fais partager mar mes collègues, est que, on ne résoud pas les problèmes en y échappant, et qu'en conséquence la sagesse pour nous est d'aller de l'avant dans ce domaine comme dans les autres.

.../...

Mlle SLIS (AP)

Monsieur le président,

Puisque vous parlez justement de la fusion des traités, si je me rappelle bien c'était les Français surtout qui ont insisté sur le principe de rotation, ce qui veut dire que le 1er juillet prochain ou bien vous serez réélu, ou bien, il y a probablement un Français ou un Italien qui prendra votre place. Sur cette question délicate est-ce que vous pourriez donner votre point de vue et ensuite j'aimerais ajouter une autre question. Est-il vrai que la Commission des 14 fonctionne très mal ?

M. REY

Ecoutez, il est évident que si elle fonctionne très mal, c'est la réponse à votre deuxième question, il faut rapidement changer de président. C'est la première réflexion que je pouvais faire.

Je ne crois pas honnêtement, mais c'est vous qui en êtes juge, je suis naturellement trop à l'intérieur pour pouvoir en juger, je ne crois pas que notre Commission fonctionne très mal. Et quand je vois tout le travail qu'elle a fait, toutes les décisions qu'elle a prises, je ne m'aperçois pas, malgré le fait qu'elle soit plus nombreuse et par conséquent plus lourde, qu'elle ait véritablement ralenti son activité. Par contre, ce que je vois à l'évidence, c'est que c'est un organisme plus lourd que ceux dont nous avons dépendu précédemment, nos collègues d'Euratom étaient 5, les collègues de la CECA et de la Commission Hallstein étaient 9 et il n'y a pas de doute que dans une Commission de 14 les délibérations sont plus longues. Aucun de mes collègues ne représente un groupe, chacun est simplement là à titre individuel, il n'y a pas une délégation nationale, il n'y a pas non plus des partis politiques, et par conséquent tous les collègues ont le droit, et ils en usent, d'exprimer leur opinion sur les débats. J'ai heureusement dans ma

.../...

Commission, quatre taiseux, je ne vous en fais pas la liste, c'est-à-dire des collègues qui ne croient pas devoir prendre la parole dans chacun des débats. Il y en a dix, moi y compris bien sûr, qui au contraire considèrent que c'est leur devoir.

Mais quand nous avons un grand problème et qu'on commence une discussion sur ce problème, on commence par faire un tour de table. Et chacun dit ce qu'il en pense. Avez-vous réfléchi que quand on est 14, et si chacun parle 10 minutes, ce qui n'est pas beaucoup, pour exprimer sa pensée sur un grand problème, cela fait 140 minutes, c'est-à-dire cela fait 2 heures et 20 minutes, avant qu'on ait commencé à discuter. Et par conséquent cela explique que nous soyons obligés parfois d'empiéter sur nos week-ends et d'amputer nos soirées. Cela explique aussi que nous ayons essayé de résoudre ce problème par des mécanismes qui, je crois, fonctionnent bien. L'un c'est d'essayer que les problèmes, quand ils sont de principe, soient débroussaillés dans un groupe qui ne comprend qu'un certain nombre de commissaires, avant de venir en séance, et l'autre, que l'ensemble de nos délibérations fasse l'objet de longues réunions de nos chefs de cabinet. Ceci est quelque chose d'extrêmement précieux, je ne crois pas que la Commission réussirait à faire tout ce qu'elle fait si elle n'avait pas cette double aide. Il n'empêche que le mécanisme est incontestablement lourd, mais je n'ai pas jusqu'à présent trouvé d'excellents remèdes autres que ceux que je viens de vous indiquer pour l'alléger.

Quant à votre première question, je ne sais vraiment pas ce que je dois répondre, j'ai envie de vous répondre comme Jeanne d'Arc qui, interrogée sur le point de savoir si elle était en état de grâce, a dit : si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre, et si j'y suis, Dieu veuille m'y maintenir.

.../...

M. NAETS (Agra Europe)

Monsieur le président,

Vous avez dit qu'au sujet du plan Mansholt, qu'au sein de la Commission, il s'agissait essentiellement de faire la toilette du texte. Or il paraît, d'autre source, qu'il y a toujours de la contestation au sein de la Commission et notamment quant aux options fondamentales à prendre. Alors ma question est la suivante : Est-ce que, dans l'intérêt de la Commission, il ne serait pas utile de faire sortir le plus vite possible les textes, de sorte que M. Mansholt ne se trouve plus pendant des semaines comme un petit lapin sur lequel tirent des chasseurs, tandis que d'autres membres de la Commission restent à l'abri..

M. REY

J'ai déjà entendu beaucoup de comparaisons à l'égard de mon ami Sicco, je n'ai jamais entendu qu'on le compare à un petit lapin. Pour moi, c'est vraiment nouveau. Ecoutez, je ne crois pas du tout, en effet, ayant présidé tous ces débats moi-même, que nous ayons encore entre nous de grandes options. Nous avons encore des problèmes de présentation. Et ce sont ceux-là qui ont donné lieu encore à des discussions qui ne sont pas terminées. J'ai tout lieu de croire qu'elles seront terminées cette semaine. Et je pense que la Commission y consacrera le temps nécessaire pour que son papier sorte avant Noël.

.../...

M. THALMANN (Basler Nachrichten)

Monsieur le président,

Si j'ai bien compris, vous envisagez qu'à l'arrangement commercial pourraient participer aussi les pays qui ont introduit une demande d'association d'une liaison institutionnelle avec la Communauté autre que l'adhésion ?

M. REY

C'est mon sentiment personnel, et je ne vois pas de raison pour lesquelles nous traiterions ce problème autrement que nous ne l'avons traité en 1962, quand trois pays européens : la Suède, l'Autriche et la Suisse ont demandé à la Communauté de pouvoir s'associer avec elle, ont déposé, si je me souviens bien, le 15 décembre 1961, leur demande d'association et ont été entendus par le Conseil de la Communauté, moi présent, le président Hallstein présent, dans des réunions ministérielles qui ont eu lieu en juillet, en juillet c'était pour les Suédois et les Autrichiens, et en septembre pour les Suisses. Et il me semble qu'il serait raisonnable que la Communauté maintienne à cet égard cette position qu'elle avait prise.

Dès à présent cette position est en tout cas prise pour l'Autriche, puisque nous sommes en train de conduire avec elle une négociation qui est interrompue pour des causes vous le savez, autres que son contenu propre, et interrompue, je l'espère, pour une période qui ne sera plus très longue. Ce qui fait que pour le cas autrichien la réponse est déjà évidente. En ce qui concerne la Suède, étant donné qu'elle a manifesté par écrit, vous le savez, son intérêt constant à cette négociation, j'imagine que la réponse serait du même genre. En ce qui concerne la Confédération helvétique, elle n'a pas éprouvé le besoin de nous écrire, mais elle nous a dit, par la voie diplomatique, tout à fait normale, par son ambassadeur, qu'elle était tout

.../...

à fait intéressée à ces débats. Et par conséquent, si l'on se met d'accord sur les arrangements commerciaux avec les quatre pays candidats à l'adhésion, ce problème se posera. Il se posera directement.

Je pense que ma Commission le considérera d'une façon positive comme elle l'a fait en 1962; ce que sera la réaction du Conseil, cela est un peu plus difficile de vous le dire dès à présent. Mais vous vous souvenez que, en tout cas, dans la dernière proposition provenant d'un gouvernement, et qui est le document de M. Willy Brand, du mois de septembre, ce problème était clairement exposé.

.../...

M. BALLARDIN (Corriere della Serra)

Signor Presidente,

Poichè la Commissione è un organismo collegiale, desideravo chierLe se il suo ottimismo moderato sulla situazione della Comunità è condiviso da tutti i Commissari e in particolar modo dal Vice-Presidente Mansholt e dal Vice-Presidente Levi-Sandri. Infatti il carteggio pubblicato dalla revista Agenor e altre dichiarazioni pubbliche m'inducono a ritenere che il Vice-Presidente Mansholt tanto per fare suo caso, non condivide a fatto il Suo ottimismo, ma anzi è piuttosto pessimista.

M. REY

Messieurs, je dirai tout de suite et très clairement que je ne souhaite pas être interpelé sur une correspondance que la Commission n'a pas rendue publique. D'abord, nous n'avons pas publié ces correspondances, je ne sais pas par quel mécanisme elles ont été rendues publiques, mais nous ne les avons pas publiées, et par conséquent, il n'entre pas dans mon intention d'être interpelé ou de répondre à une interpellation là-dessus. Je ne me plains pas qu'on m'interpelle, je ne vous fais aucun reproche, mais je n'ai pas l'intention de répondre. Alors, en second lieu, si on voulait entamer un débat sur cette correspondance, il faudrait qu'elle fut publiée en entier. Elle ne l'a pas été. Il y a notamment une lettre essentielle de moi qui ne s'y trouve pas. Je suppose que c'est par un pur accident, je n'en sais rien, mais en tout cas moi je n'ai pas du tout l'intention de la rendre publique, et je n'ai pas l'intention en conséquence de continuer ce débat, que la Commission du reste, a considéré comme étant clos.

.../...

M. .....

La Commission avait annoncé son intention, il y a un peu plus de six mois, d'organiser trois colloques. Je voudrais savoir ce que nous réserve l'an prochain à propos de chacun de ses trois colloques.

M. REY

J'espère que l'an prochain nous réserve précisément que ces colloques soient tenus. Nous en avons délibéré avec un peu de retard, j'en conviens. Il y a plusieurs semaines que nous aurions dû en délibérer, mais, d'une part, nous n'avons pas eu le temps, et d'autre part, j'ai été absent pendant 15 jours en Afrique. Nous en avons délibéré et les préparations relatives, d'une part, au colloque "Jeunesse" et d'autre part, au colloque des employeurs et travailleurs dans le domaine de l'économie générale, continuent leur préparation normale. Notre collègue, M. Mansholt, nous a demandé d'organiser le colloque agricole plus tard. A une époque où les débats sur la structure agricole pourraient être rendus publics et où par conséquent, il pourrait être possible de tenir ce colloque. Mon sentiment, c'est que ces trois colloques auront lieu et j'espère, tous les trois, dans le premier semestre de l'année 1969.

.../...

Mlle SLIS (AP)

Monsieur le président,

A propos de ces colloques, je crois que les réserves de la France étaient qu'ils entraîneraient de nombreux communistes d'Europe dans ce dialogue. Maintenant, ils ne sont pas encore dans le Parlement, je crois que le premier a fait son apparition dans le comité du mouvement libre des travailleurs. Comment voyez-vous se développer cela ? Parce qu'on ne peut quand même pas tout à fait négliger la chose.

M. REY

Si vous pensez qu'il ne faut pas négliger les communistes, vous avez raison. Je ne sais pas si c'est cela que vous avez demandé. Mais, je ne crois pas qu'il faille négliger les communistes pour une raison très simple. On ne peut pas à la fois être de l'élection du Parlement au suffrage universel, et en même temps prétendre qu'il n'y a pas de communistes en Europe, dans notre Communauté.

Je pense que quand le Parlement sera élu au suffrage universel, il le sera sur la base d'un système soit proportionnel, soit majoritaire, je n'en sais rien, c'est encore à décider, mais en tout cas, tout de même d'une façon qui n'exclura pas de notre Parlement telle ou telle tendance, ou tel ou tel mouvement ou secteur de l'opinion. Et je crois que nous devons nous habituer à considérer que tous les mouvements politiques quels qu'ils soient et existant démocratiquement dans nos pays peuvent être présentés dans les circonstances à convenir, dans les parlements européens. Il y a des communistes au Parlement français, il y en a au Parlement belge, il y en a au Parlement italien, pourquoi n'y en aurait-il pas au Parlement de Strasbourg ? Je vous avoue que je ne puis pas comprendre ceci, mais si

demain le Parlement italien, qui doit renouveler sa délégation parlementaire, qui n'a plus été renouvelée depuis plusieurs années comme vous le savez, et c'est une situation de plus en plus choquante et anormale, si le Parlement italien décidait d'envoyer à Strasbourg une représentation parlementaire qui soit l'image du Parlement italien actuel, personnellement, je trouverais cela tout à fait normal.

M. HIMPELE (Die Welt)

Monsieur le président,

Croyez-vous que les propositions du ministre français, M. Debré, sur le renforcement intérieur, soient complètes au point de vue de l'article 8 paragraphe 7 du Traité ?

M. REY

Je pense que la pensée du gouvernement français n'a pas été de relire le paragraphe 7 de l'article 8 du Traité, cela a été plutôt de mettre l'accent sur un certain nombre d'actions, qui devraient être poursuivies et qui toutes ont un caractère d'intérêt communautaire ou d'urgence. Je pense que ce plan ne recouvre pas complètement l'ensemble des problèmes qui doivent être traités ou qui doivent être réglés au vu du Traité, mais je ne suis pas sûr, tant que je n'ai pas sous les yeux le document dont je vous ai dit que nous en délibérerions au mois de janvier, je ne suis pas sûr qu'il y ait contradiction entre ce que M. Debré a proposé et ce que l'on devrait faire. Car, il est manifeste que dans certains secteurs, il y a des choses que M. Debré n'a pas citées, mais qui suivent leur cours normal et qui ne sont même pas litigieuses entre nous, entre les gouvernements membres.

.../...

M. PIRANI (Il Giorno)

Monsieur le président,

Vous venez de répondre à la question posée au sujet de la présence des communistes au Parlement. Il y a en liaison avec ce sujet un aspect qui ne dépend pas du Parlement ou des gouvernements, mais qui dépend de la Commission. Il s'agit de la question des trois colloques que vous devez tenir l'année prochaine. La Commission pense-t-elle inviter ou non la confédération générale italienne du travail et la CGT, c'est-à-dire des organismes contrôlés par les communistes, à ces colloques. Je sais que sur ces problèmes l'on doit voter dans la Commission. Alors, je voudrais avoir votre avis sur cette question.

M. REY

Je ne sais pas si le terme voter est le terme nécessaire, parce que voter, cela supposerait qu'on soit en désaccord et je ne sais pas si on est en désaccord. Mais c'est un des problèmes que, en tout cas et surtout pour le colloque des travailleurs et des employeurs, nous avons considéré dans notre dernière séance, et que nous avons décidé de trancher au mois de janvier. Je pense qu'à la mi-janvier, ce problème sera tranché. Et vous le saurez alors, par conséquent. Il faut bien vous laisser quelque chose à imprimer pour l'an prochain, tout de même.

.../...

M. HARTMANN (AP)

Monsieur le président,

Je voudrais revenir à la question des arrangements commerciaux. Si vous voyez les arrangements commerciaux comme une première étape à l'intégration des candidats dans le sein des Communautés et s'il y a un Etat membre qui ne voudrait pas admettre cela, je comprends mal comment l'on pourrait aboutir à une conclusion avant Pâques ?

M. REY

Je crois que c'est une difficulté réelle que nous avons maintenant à affronter. Je ne désespère pas que nous parvenions, si on se met d'accord sur une solution générale, et si elle est suffisamment précise dans son contenu, d'un côté, et limitée dans le temps et dans les conditions, de l'autre, je ne considère pas comme impossible que nous aboutissions à une transaction dans le courant du printemps. Le gouvernement français, puisque c'est à lui que vous faites allusion, est actuellement manifestement soucieux à la fois de défendre la position qu'il avait prise et à laquelle il n'a pas renoncé et en même temps de faire des pas en avant pour tenir compte de l'opinion de ses partenaires. Vous aurez remarqué que la France a fait un pas en avant dans le domaine de la technologie, et c'est ce pas en avant qui a permis, du reste, avec un pas réciproque fait par les Néerlandais, d'aboutir à un accord. Le gouvernement français a fait également un pas en avant dans le domaine des brevets et si cela ne règle pas tous les problèmes, bien sûr, tout de même ces deux mouvements en avant ont été appréciés par l'ensemble du Conseil et de notre Commission comme témoignant d'un état d'esprit qui devrait, me semble-t-il, être celui de tous les Etats membres, car j'ai maintes fois soutenu qu'ils ont le droit de différer d'avis au départ, mais que, après cela, en partant de leurs avis différents, ils doivent essayer de les rapprocher pour dégager des solutions communes. Et je ne voudrais pas exprimer un trop grand pessimisme au départ sur la possibilité d'ici à Pâques d'avoir jeté un pont entre ces conceptions différentes en ce qui concerne les arrangements.

.../...

M. GÖTZ (Frankfurter Allgemeine)

Herr Präsident,

Sie haben über die institutionnellen Fragen gesprochen und haben gesagt, die Kommission werde sich keinesfalls zum Komplicen derer machen, die die Befugnisse der Kommission einschränken wollen. Habe ich Grund zur Annahme, dass sich diese Bemerkung vor allem auf die Verhandlungsführung in der Frage in den Verhandlungen mit der Türkei und den Afrikanischen Staaten bezieht und was gedenkt die Kommission zu tun, wenn der Ministerrat sogenannte pragmatische Lösungen vorschlägt oder beschliessen wird.

M. REY

Monsieur Götz, c'est une bonne question. Ma réponse est la suivante : si le Conseil prend une décision que la Commission considérerait comme étant contraire au Traité, la Commission n'hésiterait pas à se pourvoir à Luxembourg contre une telle décision qui porterait atteinte à ses responsabilités. Vous savez qu'en ce qui concerne Yaoundé, ce problème est encore en suspens maintenant et par conséquent, nous n'en sommes pas encore à une décision du Conseil, nous sommes à des échanges de vues, qui, vous le savez, ont été assez vifs, au dernier Conseil et où l'on cherche maintenant la possibilité de régler les choses d'une façon que la Commission considère comme acceptable. Le cas Turc est un cas un peu plus difficile, parce que ce cas est en lui-même assez douteux. Je puis dire quant au texte et quant à l'interprétation du Traité que nous avons signé à Ankara, que, sur ce point, je n'ai pas l'impression que la Commission raidirait sa position étant donné qu'il y a matière de bonne foi, de part et d'autre, de partager soit une tendance, soit l'autre. Mais le cas de Youandé est tout à fait clair.